

DE SAINT-CANNAT À SAINT-CANNAT: LES RÉSIDENCES DE L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE, XII^e-XIV^e SIÈCLE

Il existe en Provence deux types de résidences épiscopales médiévales: celles dont il reste quelque chose (Fréjus, Carpentras, Aix, Grasse), et celles dont il ne reste rien (Vence, Cavaillon, Arles)¹. Marseille est de celles-ci, qui fut rasée en 1524. Mais ne désespérons pas. L'exemple de la Prévôté, longtemps connue uniquement à travers des mentions dispersées, montre que les opérations archéologiques peuvent ressusciter un ensemble monumental. À preuve, les travaux d'Odile Maufras et de ses coéquipiers, isolant les divers états de la maison canoniale principalement au XIII^e siècle². Certes, la colline

1. Je remercie amicalement Marc Bouiron, Directeur interrégional de l'INRAP Méditerranée, pour sa relecture et ses suggestions. Yves ESQUIEU, Henri PRADALIER, « Les palais épiscopaux dans la France méridionale », dans Annie RENOUX dir., *Palais médiévaux (France-Belgique). 25 ans d'archéologie*, Le Mans, 1994, p. 116-117; Yves ESQUIEU, Henri PRADALIER, « Les palais épiscopaux dans la France méridionale », dans Annie RENOUX dir., *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, Le Mans, 1996, p. 77-89. Outre ces deux synthèses et la recherche comparative et plus globale d'Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, Paris, 1992, l'étude des demeures épiscopales et prévôtales en Provence et dans les zones méridionales a connu ces dernières années de remarquables avancées scientifiques, qui ont permis de broser une typologie: Anne POHER, *Le palais des archevêques d'Aix, du XV^e au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université d'Aix-Marseille I, 1974 (dactylographié), qui évoque en fait la période moderne; Guillaume BELTRAN, *Les maisons du prévôt d'Arles: du logis à la demeure. Apport pour la connaissance du quartier canonial*, maîtrise d'Histoire de l'art et archéologie, Université d'Aix-Marseille I, 1999 (dactylographié); Élisabeth SAUZE, « Fréjus, palais épiscopal », dans *Congrès archéologique de France*, t. 160, 2002, *Var*, p. 123-131; Yves ESQUIEU, « La demeure aristocratique romane dans les villes et les bourgs français: la tour résidentielle », dans Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP dir., *La maison au Moyen Âge. Actes de la session d'été 2003 organisée par Via Patrimoine*, 2006, p. 207-222; « Les résidences de l'évêque de Viviers, V^e-XV^e siècles », dans Sylvie BALCON-BERRY, FRANÇOIS BARATTE, Jean-Pierre CAILLET, Dany SANDRON dir., *Des domus ecclesie aux palais épiscopaux. Acte du colloque tenu à Autun du 26 au 28 novembre 2009*, Turnhout, 2012, p. 89-97; « Grasse. Cathédrale et palais épiscopal », dans *Congrès archéologique de France, 168^e session 2010. Nice et Alpes-Maritimes*, Paris, 2012, p. 23-34.

2. Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, Paris, 1992, p. 191 et 247, ne pouvait alors consacrer que quelques remarques à la prévôté de Marseille, compte tenu de la rareté des données archéologiques sur le site. Françoise PAONE, Marc BOUIRON, « Le groupe épiscopal de Marseille: nouvelles données », dans Marc BOUIRON, Henri TRÉZINY dir., *Marseille, trames et paysages urbains de Gypsis au roi René. Actes du colloque international d'archéologie, Marseille, 3-5 novembre 1999. Études massaliètes*, t. 7, Aix-en-Provence, 2001, p. 225-234; Catherine BARRA, Maxime GUILLAUME,

des Carmes auprès de laquelle se situe le palais épiscopal a donné lieu à des fouilles, et les niveaux médiévaux semblent peu fournis. Mais elles n'ont fait qu'effleurer la zone du palais épiscopal et de l'ancienne église Saint-Cannat, pour se limiter au sommet de la butte et aux abords de l'église des Carmes³. En outre, Marseille appartient à ce type de développement de la seigneurie épiscopale qui a juxtaposé au pouvoir de l'évêque la puissance d'un chapitre cathédral dont la juridiction s'est consolidée dans la cité dès la deuxième moitié du XII^e siècle. C'est aussi le cas de Digne, Grasse et Aix, tandis que s'en distinguent les modèles de vie capitulaires fidèles à la régularité, à Arles, Avignon et Orange, ou encore à Nice et sans doute à Senz. L'Église de Marseille est puissante, anciennement enracinée non seulement dans sa cité et ses abords, mais dans l'ensemble de la Provence dès l'époque carolingienne⁴. De cet antique rayonnement, il ne reste à l'orée de la période ici envisagée que l'enclave de Saint-Cannat, dans le diocèse d'Aix, ainsi que ses dépendances d'Alleins et Valbonnette, Mallemort et Mérindol à partir de 1257⁵. Dans la

Odile MAUFRAS, Brigitte VASSELIN, Christophe VOYEZ, *Les Fouilles archéologiques du tunnel de La Major. Contribution à la connaissance de la topographie urbaine du VI^e s. av. n. è. au XIX^e s. Document final de synthèse*, 2004 (dactylographié), t. 2, p. 313-324; Catherine BARRA *et al.*, « Tunnel de la Major, notice 83 », dans Marie-Pierre ROTHÉ, Henri TRÉZINY dir., *Carte Archéologique de la Gaule*, 13 t. 3, *Marseille et ses alentours*, Paris, 2005, p. 428-453; Régis BERTRAND, Marc BOUIRON, Andreas HARTMANN-VIRNICH, Françoise PAONE, Jean-Michel SANCHEZ, « Marseille. La Vieille-Major et la Nouvelle-Major », dans Yann CODOU, Thierry PÉCOUT dir., *Cathédrales de Provence*, Strasbourg, 2015, p. 400-412.

3. Lucien-François GANTÈS, Manuel MOLINER *et al.*, « Marseille (Massalia). Butte des Carmes, aqueduc de l'Huveaune », dans Jean-Paul JACOB, André D'ANNA, Armelle GUILCHER, Mireille PAGNI, *Gallia informations*, 1990, *Provence-Alpes-Côte d'Azur*, p. 174. Adrien BLÈS, « Les Carmes. Un quartier disparu », Marseille, 1999 (*Cahiers du Comité du Vieux Marseille*, 81). Guy BERTUCCHI, « Ateliers de potiers et amphores sur la butte des Carmes (Chantier des Carmelins, 1981) », dans *Archéologie du Midi méditerranéen*, t. 3, 1981, p. 49-60. Guy BERTUCCHI, Lucien-François GANTÈS, « Les fortifications de Marseille et les couches archaïques de la butte des Carmes », dans *Archéologie du Midi méditerranéen*, t. 3, 1981, p. 61-72. Roger BOIRON, Manuel MOLINER, *Marseille. Grands Carmes. Îlot N. Fouilles archéologiques*, Marseille, 1988 (dactylographié). Guy BERTUCCHI, Philippe BORGARD, S. DECOPPET, *Rapport préliminaire sur les fouilles de sauvetage effectuées à Marseille sur la Butte des Carmes. Chantier des Carmelins, mars-août 1981*, Marseille/Aix-en-Provence, 1981 (dactylographié). Marc BOUIRON, Lucien-François GANTÈS, « La butte des Carmes dans l'Antiquité », dans Marc BOUIRON, Henri TRÉZINY dir., *Marseille, trames et paysages urbains de Gyptis au roi René*, *op. cit.*, p. 121-129.

4. Élisabeth SAUZE, « Le polyptyque de Wadalde: problèmes de toponymie et de topographie provençales au IX^e siècle. Enquêtes de géographie historique en Provence (IX^e-XX^e siècles) », dans *Provence historique*, t. 34, 1984, p. 3-33. Jean-Pierre DEVROEY, « Élaboration et usage des polyptyques. Quelques éléments de réflexion à partir de l'exemple des descriptions de l'Église de Marseille (VIII^e-IX^e siècles) », dans Dieter HÄGERMANN, Wolfgang HAUBRICH, Jörg JARNUT dir., *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, Berlin-New York, 2004, p. 436-472.

5. Saint-Cannat et Alleins, Bouches-du-Rhône, cant. Pelissanne; Valbonnette, *auj. com. Lambesc*, Bouches-du-Rhône. Saint-Canadet pourrait renvoyer au même culte (*com. Le Puy-Sainte-Réparate*); toutefois, ce domaine relève du comte de Provence, jusqu'à la donation par Alphonse II en mai 1199 à l'archevêque d'Aix Guy de Fos, en exécution de la promesse de son père Alphonse I^{er} de confier au siège d'Aix le *dominium* exercé sur la *villa* de Saint-Canadet et sur le *castrum* de Fellines, sauf le *boagium* et les cavalcades (Joseph Hyacinthe ALBANÈS, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques*, t. 1, Montbéliard 1899, n^o 17, col. 21-22 et Fernand BENOÎT éd., *Recueil*

première de ces localités, l'évêque dispose d'un séjour. C'est pourquoi nous évoquerons ici, en portraits parallèles, ces deux types de résidences épiscopales homonymes.

UN PALAIS URBAIN

La première d'entre elles est un palais urbain. Pour les temps antérieurs à 1100, on ignore où séjourne l'évêque de Marseille, probablement auprès de la cathédrale de l'Antiquité tardive comme ce fut le cas jusqu'au IX^e siècle⁶, peut-être au Château-Babon⁷, ou encore au monastère suburbain de Saint-Victor. Au XIII^e siècle, c'est l'emprise du chapitre sur une partie de la ville haute que marque la reconstruction de la cathédrale, puis du palais attenant à l'ouest⁸. Son affirmation comme seigneurie urbaine traduit le déplacement de la résidence de l'évêque. Plusieurs hypothèses ont été formulées pour les résidences épiscopales d'alors, dont la plus plausible est le Château Babon, qui porte le nom d'un évêque et qui reste en possession des prélats jusqu'en 1164 au moins et au plus tard en 1179⁹. Mais désormais, c'est un autre site qui accueille durablement les évêques de Marseille (fig. 1).

La colline de *Roca Barbola* se situe à l'est de la ville haute et s'élève actuellement à une trentaine de mètres. Le toponyme *Roca* renvoie à la terminologie de la motte castrale. Localisé en 1151 *in villa sua* – on parle de l'évêque et de la ville haute –, ce relief comporte encore aux XIII^e et XIV^e siècles

des actes des comtes de Provence (1196-1245), Monaco-Paris, 1925, n° 4). Alleins, Mérindol et Mallemort sont confiés par Charles d'Anjou à l'évêque de Marseille à l'occasion du traité de 1257, mais ces localités ne constituent jamais qu'une enclave seigneuriale dans les diocèses d'Aix et de Cavaillon.

6. Ce sont les travaux de Françoise Paone et Odile Maufras lors des fouilles du tunnel de la Major (voir *supra* n. 2 et *infra* n. 8) qui ont permis d'établir cette chronologie du premier palais épiscopal.

7. Cette forteresse portant le nom d'un évêque, également site castral au X^e siècle et l'un des pôles fortifiés au sein des limites de la ville, est aux mains des vicomtes au XII^e siècle. Marc BOUIRON, « Les fortifications médiévales de Marseille », dans Marc BOUIRON, Henri TRÉZINY dir., *Marseille, trames et paysages urbains de Gypsis au roi René. Actes du colloque international d'archéologie, Marseille, 3-5 novembre 1999. Études massaliètes*, t. 7, Aix-en-Provence, 2001, p. 75-92, et ici p. 78-80.

8. Catherine BARRA, Françoise PAONE, « Marseille, la demeure épiscopale durant l'Antiquité tardive et son déplacement au Moyen Âge, contribution de l'archéologie (1995-2000) », dans Sylvie BALCON-BERRY, FRANÇOIS BARATTE, Jean-Pierre CAILLET, Dany SANDRON dir., *Des domus ecclesiae aux palais épiscopaux. Acte du colloque tenu à Autun du 26 au 28 novembre 2009*, Turnhout, 2012, p. 99-114. Andreas HARTMANN-VIRNICH, « L'architecture religieuse médiévale à Marseille », dans Marc BOUIRON, Henri TRÉZINY dir., *Marseille, trames et paysages urbains de Gypsis au roi René. Actes du colloque international d'archéologie, Marseille, 3-5 novembre 1999. Études massaliètes*, t. 7, Aix-en-Provence, 2001, p. 279-292; Françoise PAONE, Marc BOUIRON, « Le groupe épiscopal de Marseille : nouvelles données », dans *ibidem*, p. 225-234.

9. Marc BOUIRON, « Histoire et topographie des monuments de Marseille au Moyen Âge », dans Marc BOUIRON, Henri TRÉZINY dir., *Marseille, trames et paysages urbains de Gypsis au roi René. Actes du colloque international d'archéologie, Marseille, 3-5 novembre 1999. Études massaliètes*, t. 7, Aix-en-Provence, 2001, p. 255-276 et ici p. 256-257.

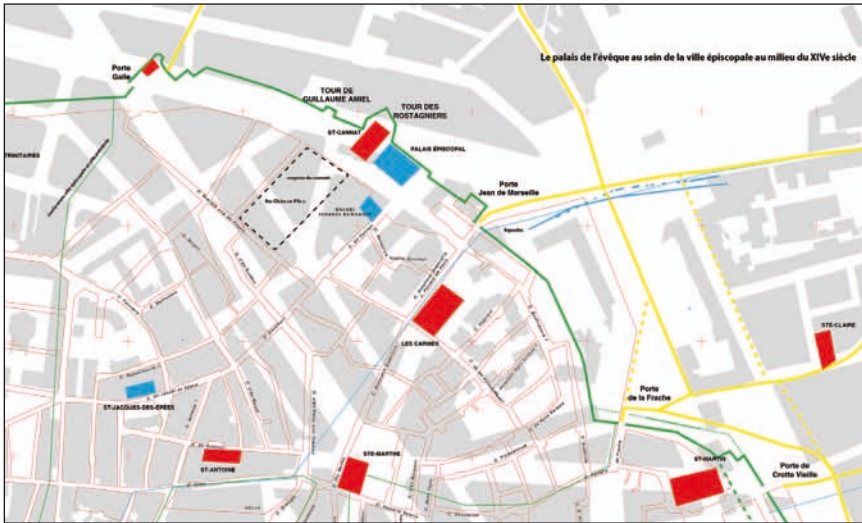


Fig. 1 : Le palais de l'évêque au sein de la ville épiscopale au milieu du XIV^e siècle (d'après Marc Bouiron, 2012, INRAP)

des jardins, ferrage et vergers, dont certains sont dits alors « de l'Inquisition » et « de l'église Saint-Cannat »¹⁰. C'est au XII^e siècle une zone en voie de construction et de lotissement. En 1151 puis 1164, l'évêque y parachève son contrôle militaire, assumant la responsabilité de sa défense (*munitio*) et de sa fortification (*claudere*)¹¹, recevant du comte de Barcelone et Provence des prérogatives militaires (*edificaret et valleret*)¹². Le pôle castral agglomère un habitat ou stimule son développement. La partie de la ville haute située plus à l'ouest, près de Saint-Sauveur et Château-Babon, est l'objet de lotissements en 1178¹³. Au-delà du rempart, on trouve dès cette époque une zone bâtie, l'*Insula Hugue Ferage*, le bourg des *Bueus* et celui des Eygadiers, voisinant avec des cultures et les terres de l'évêque (*in campo episcopi*).

Le terme de *Roca* est toutefois trompeur. Le palais et l'église Saint-Cannat ne sont pas installés au faite de la butte des Carmes, bien que situés

10. *Rocca Barbora, in Podio Roque Barbole*. Joseph Hyacinthe ALBANÈS, Ulysse CHEVALIER, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques*, t. 2, Marseille, Valence 1899 [désormais GCNN], n^{os} 149, 163; Jean-Pierre POLY, *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, 1976, p. 221-222. Philippe MABILLY, *Les villes de Marseille au Moyen Âge*, Marseille, 1905, p. 31-53, sur la topographie de la ville haute. Bruno Roberty, notes manuscrites, AD13, 22 F 86, n^{os} 285-286.

11. Henri DE GÉRIN-RICARD, Émile ISNARD éd., *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants*, Monaco-Paris, 1926, n^o 238. Thierry PÉCOUT, « L'évêque et le chapitre de la Major », dans Thierry PÉCOUT dir., *Marseille au Moyen Âge. Les horizons d'une ville portuaire*, Méolans, 2009, p. 167-177.

12. Henri DE GÉRIN-RICARD, Émile ISNARD éd., *Actes concernant les vicomtes de Marseille*, *op. cit.*, n^o 238.

13. GCNN, n^o 1104.

à proximité. Ils sont implantés sur le flanc nord de ce relief, dans l'aire du rempart hellénistique. C'est une zone d'accès sans doute ancien, matérialisé par la porte des Marseille (dite de Guillaume de Marseille à la fin du XIV^e siècle, puis réaménagée à l'époque moderne et appelée porte de l'Annonerie) et par le passage d'un aqueduc utilisé jusqu'en 1819. Ce sont des entrées de l'enceinte de la ville, défendues par la tour des Rostagniers au XIV^e siècle, transformée en bastion en 1523, et par celle de Sainte-Paule dite de Saint-Cannat au XIX^e siècle¹⁴. On peut supposer que c'est le sommet, occupé au XIII^e siècle par l'église des Carmes, qui a connu une première agglomération d'un habitat, comme le suggèrent plusieurs rues étagées le long des courbes de niveau (dites *Hugoleni*, *Molendini Petri de Tortoza*, *de Rocca Barbola*, *Gaufridorum*). Le site est conforme au modèle castral identifiable en milieu rural, l'élément de polarisation originel étant ici sans doute un important verrou défensif et fortifié de l'enceinte urbaine¹⁵.

L'évêque fréquente Roquebarbe dès la fin du XI^e siècle au moins. Un plaid s'y tient sous Raymond de *Vita Eterna*, avant 1122, selon une enquête menée en 1164-1165, et la zone est dite *de jure Ecclesie* à cette même date¹⁶. Le site de *Roca Barbola* semble fortifié dès le XII^e siècle¹⁷, encore qu'on ne sache exactement si la terminologie renvoie alors à une forteresse, ou à la proximité du rempart et des défenses de la porte des Marseille¹⁸.

Dès la fin du XII^e siècle, le quartier de Roquebarbe abrite un environnement urbanisé, que manifeste l'*Insula Guillelmi sive Hugonis Sardi*, se trouvant devant le palais épiscopal et à côté de Saint-Cannat¹⁹. On connaît mal la zone s'étendant de l'autre côté du rempart. En 1362, on y repère un ruisseau et des pâturages²⁰. L'élément structurant est alors l'église Saint-Cannat, à proximité immédiate du rempart, et occupant l'espace de la place du Terras du XIX^e siècle. Elle se trouvait au débouché des rues de Saint-Cannat, devenue de Lorette au XIX^e siècle, et de l'Annonerie de la ville haute (ou du Marché aux grains)²¹. Un axe de circulation organisant la ville haute y aboutissait, partant

14. Sur les réaménagements successifs de ce secteur: Marc BOUIRON, « Les fortifications de Marseille au XVI^e siècle », dans *Marseille, revue culturelle de la ville*, t. 237, 2012, p. 22-28 et « Le bastion des Dames », *ibidem*, p. 29.

15. Paul-Albert FÉVRIER, *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIV^e siècle (archéologie et histoire urbaine)*, Paris, 1964, p. 181.

16. Florian MAZEL, « Les vicomtes de Marseille », dans Thierry PÉCOUT dir., *Marseille au Moyen Âge. Les horizons d'une ville portuaire*, Méolans, 2009, p. 145-162.

17. Victor-Louis BOURRILLY, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264)*, Aix-en-Provence, 1925, p. 15-21.

18. *cum vallo suo* (10 janvier 1151, GCNN, n° 149); *erant ibi vallata* (1164, GCNN, n° 164); *cum vallis et muris*, en 1164 (capacité à *claudere Rocam Barbaram* par des murs, des barbacanes de pierres liées à la chaux et au sable, et toute érection de fortification nouvelle devra requérir l'aval de l'archevêque d'Arles); *menia curie episcopalis* (Philippe MABILLY, *op. cit.*).

19. *ante domum episcopalem et prope ecclesiam Sancti Cannati* (AD13, 5G 109, fol. 12; 5G 113, fol. 70-70v). Treize reconnaissances sont prêtées dans la zone en 1352, avec un total de 17 sous et 8 deniers, pour des vergers et des maisons (5G 113).

20. AM Marseille, BB 23, fol. 199-200, le 13 décembre 1362.

21. Augustin FABRE, *Notice historique sur les rues de Marseille*, Marseille, 1862, p. 169-170 (Roquebarbe), p. 128-132 (Grands Carmes), p. 133-145 (rue de Lorette).

de la cathédrale, et gagnant les rues Saint-Jacques des Épées et de Cavalhon, dès le XIII^e siècle sans doute. L'église porte l'un des titres de la cathédrale²², mais n'est pas attestée avant le début des années 1150, puis en 1163 et 1167²³. Elle exerce des fonctions paroissiales dès 1163, mais les perd au XV^e siècle sous l'épiscopat de Niccolò Brancassio (1445-1460)²⁴. La cathédrale conserve sans doute le monopole des fonts baptismaux durant une partie du XIII^e siècle, ce qui est le cas au détriment de Saint-Laurent jusqu'en 1249. Saint-Cannat est qualifiée d'*ecclesia nova* en 1215. Si l'on en juge par le laconisme de leurs procès-verbaux, elle semble dans un état satisfaisant lors des visites pastorales de Guillaume Sudre, les 8 juin 1362, 21 juin 1363 et 4 juillet 1364²⁵. Elle subit cependant divers travaux de réfection, comme la réparation de sa cloche et sans doute aussi du clocher, financée par la levée d'une taille sur les paroissiens et le prieur le 22 avril 1365²⁶. Elle connaît une reconstruction dans les années 1430, mais elle est qualifiée de *disructa* en 1522²⁷, avant d'être rasée en 1523²⁸. Cette destruction sanctionne l'inefficacité d'un secteur de l'enceinte autrefois défendue par le château épiscopal, et qu'il convient désormais d'adapter aux nouvelles conditions de la guerre de siège. Un bastion édifié en août et septembre 1523 au niveau de la tour des Rostagniers remplace et englobe les restes de l'église, et sans doute en partie du palais épiscopal. Lors de la démolition de cette enceinte à la fin du XVIII^e siècle, des restes du chœur de l'église détruite en 1523 sont identifiés et donnent lieu à quelques dessins. Il s'agissait d'un édifice dont le chœur était accolé à la tour des Rostagniers, muni d'une voute en berceau, d'une abside semi-circulaire et peut-être d'une coupole²⁹. Enfin, un hôpital Saint-Cannat, établi en 1202, sous juridiction épiscopale et prévôtale, est encore signalé en octobre 1366, mais on ne sait où le localiser³⁰.

La *domus episcopalis* était accolée à l'église. Pour tenter d'en saisir l'apparence et la structure, nous avons réuni diverses occurrences de la deuxième moitié du XIII^e siècle, issues du dépouillement du chartrier de l'évêque, des cartulaires du chapitre et de l'évêché, des archives de Saint-

22. La cathédrale porte le titre de *Sancte Marie et Sancti Cannati sedis Massiliensis* dès les années 1060 (CSV, n° 67, vers 1065-1073).

23. GCNN, n°s 1699 et 169.

24. GCNN, n° 161.

25. AD13, 5G 91, fol. 110v.

26. AM Marseille, BB24, fol. 187-188.

27. GCNN, n° 1623.

28. GCNN, n° 1151. Sur les opérations de Charles († 1527), duc de Bourbon et comte de Forez, connétable de France (1515-1521) et rallié à Charles Quint depuis 1523, et le siège de Marseille entre août et septembre 1524: Denis CROUZET, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, 2003.

29. On doit ces dessins au peintre Joseph-Martin Marchand (1758-1843), dont le portefeuille constitué entre 1793 et 1805 puis 1823-1827 nous a été transmis: AD13, 50 Fi 48, 118 et 113, notamment. Marc BOUIRON, « Les fortifications de Marseille au XVI^e siècle », dans *Marseille, revue culturelle de la ville*, t. 237, 2012, p. 22-28 et « Le bastion des Dames », *ibidem*, p. 29.

30. Michel HAYEZ, Anne-Marie HAYEZ, Jeanine MATHIEU, *Urbain V (1362-1370). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, Paris, 1964-1972, n° 16856.

Victor, de quelques notaires, et des reconnaissances de cens recueillies entre 1280 et 1311. Nous supposons qu'elles renvoient à un même édifice. Signalons les risques encourus à tenter d'établir une chronologie de l'édifice, soit à partir des mentions de *novus*, soit plus largement du lexique, puisque nombre de termes s'avèrent interchangeable et revêtent davantage une connotation institutionnelle que monumentale, telles les expressions *in curia* et *in aula* par exemple. Marc Bouiron, qui a recueilli la terminologie à partir du corpus édité, a proposé une première chronologie : selon lui, un premier palais aurait été édifié dans la deuxième moitié du XII^e siècle, suivi de l'aménagement de la cour épiscopale, puis une reconstruction aurait eu lieu dans les années 1240, avec une tour circulaire et une pièce d'apparat, et enfin une réfection à la fin du XIII^e siècle³¹.

La *domus* est attestée en 1152. Elle comporte une chapelle, située dans la demeure (son entrée est dite *in domo*) et face à une *aula viridis*. Son accès principal est précédé d'une galerie (*porticus, corritorium*). On ignore son vocable, alors que certains auteurs la confondent avec l'église Saint-Cannat. La *domus* comportait un grand portail (*foras majores introitus domus*) et d'autres accès (*introitus Despense, introitus pontus*), et elle abritait, sans doute plutôt défendait, l'une des issues de la ville selon Louis Antoine Ruffi³². On note aussi un *porticus supra carreriam* en 1271³³. Diverses salles sont qualifiées d'*aula* ou de *camera*. Tout d'abord, une *aula curie vocata refretorium*, ou bien *refretorium* tout court, peut-être la *curia episcopalis* mentionnée par ailleurs, renvoie sans doute à un lieu de réception où s'exerce la commensalité de l'évêque³⁴. Une *aula fratris Maurini*, dit *olim inquisitoris heretice pravitatis*, est ainsi associée à une fonction et une datation précises : on sait qu'elle évoque un frère mineur attesté dans la suite de l'évêque le 23 février 1264, avec son collègue Pierre de Saint-Hyppolite³⁵, mais actif au moins depuis 1262³⁶. Peut-être cette

31. Marc BOUIRON, « Histoire et topographie des monuments de Marseille au Moyen Âge », dans Marc BOUIRON, Henri TRÉZINY dir., *Marseille, trames et paysages urbains de Gyptis au roi René. Actes du colloque international d'archéologie, Marseille, 3-5 novembre 1999. Études massaliètes*, t. 7, Aix-en-Provence, 2001, p. 255-276 et ici p. 260-261. Marc BOUIRON, « Passages : Marseille, de l'Antiquité tardive au Moyen Âge (VI^e-X^e s.) », dans Thierry PÉCOUT dir., *Marseille au Moyen Âge. Les horizons d'une ville portuaire*, Méolans, 2009, p. 47.

32. Louis Antoine DE RUFFI, *Histoire de la ville de Marseille, contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis sa fondation*, 2^e éd., Marseille, 1696, t. 2, p. 302.

33. AM Marseille, 2ii 34, le 9 août 1271.

34. L'évêque a obligation de commensalité à l'égard du chapitre tous les 26 décembre, jusqu'à la convention du 17 juin 1290 (GCNN, n° 1267).

35. AD13, 5G 11, n° 76.

36. Il s'agit de l'un des premiers inquisiteurs franciscains de Provence, impliqué dans les luttes marquant l'emprise de Charles d'Anjou sur la ville entre 1262 et 1264. Sur son action, étudiée à de nombreuses reprises : Yves DOSSAT, « Les débuts de l'Inquisition à Montpellier et en Provence », dans *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques. Congrès national des sociétés savantes, Montpellier, 1961*, Paris, 1963, p. 561-579 ; « Les origines de la querelle entre Prêcheurs et Mineurs provençaux », dans *Cahiers de Fanjeaux*, t. 10, *Franciscains d'Occident : les « Spirituels » (ca. 1280-1324)*, Toulouse, 1975, p. 315-354 ; Madeleine VILLARD, « Vaudois marseillais au XIII^e siècle », dans *Provence historique*, t. 31, 1981, p. 341-354 ; Jacques CHIFFOLEAU, « Les mendiants, le prince et l'hérésie à Marseille vers 1260 », dans *Provence historique*, t. 36, 1986,

salle est-elle identique à la *domus inquisitoris* citée en 1361, que l'on localise auprès du jardin de la prison qui jouxte le couvent de Sainte-Claire et son dortoir en 1432³⁷. Une *aula nova superior* ou *aula superior* est citée dans les années 1240-1250, de même un *corritorium novum* en 1216³⁸. On repère en outre une *sala media*, sans doute située dans la tour, en 1217³⁹, et une *magna sala* en 1304 et 1366. Une salle, de vastes dimensions puisqu'elle accueille le parlement de la ville en janvier 1224, abrite la *curia episcopalis*. Elle est ornée d'un lion sculpté⁴⁰, et l'on peut sans doute l'assimiler à l'*aula episcopalis* dont l'entrée est munie d'un portique, citée en janvier 1230⁴¹. C'est peut-être la même *aula* qui accueille en 1259 un chapitre capitulaire⁴². Une *aula rotunda viridis picta seu turris viridis rotunda, sive curtis domus episcopalis*, ou encore sans doute la *turris episcopi*, apparaît fréquemment, jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Elle est vraisemblablement distincte de l'*aula viridis*, évoquée le 19 avril 1256⁴³, qui se trouve *subtus* ou *desubtus trelhas, ante capellam*, probablement donc au même niveau que celle-ci.

La *camera episcopalis*, ou *in qua episcopus jacet*, est proche : elle est dite au-dessus de l'*aula viridis*, contiguë à elle ou la jouxtant, et se trouve donc probablement dans la tour. Une *camera nova* est mentionnée en 1254⁴⁴. D'autres appartements sont attribués à des membres de la maison de l'évêque ou de son administration : la *camera* occupée par ses bailes ou ses procureurs, ou bien par l'official, précédée dans ce cas d'un *corritorium*. Un *studium*, ou encore *camera secreta*, est attesté en 1383 et il est installé à proximité des remparts car il est jugé alors susceptible de gêner la circulation des défenseurs

p. 3-19; ID., « Vie et mort de l'hérésie en Provence et dans la vallée du Rhône du début du XIII^e au début du XIV^e s. », dans *Cahiers de Fanjeaux*, t. 20, *Effacement du Catharisme ?*, Toulouse, 1985, p. 73-99; ID., « L'inquisition franciscaine en Provence et dans l'ancien royaume d'Arles (vers 1260 - vers 1330) », dans *L'inquisizione francescana, atti del XXXIII Convegno internazionale della Società Internazionale di Studi francescani e del Centro interuniversitario di Studi francescani (Assisi, ottobre 2005)*, Spoleto, 2006, p. 151-284, ici p. 187-188 n. 84 et p. 198.

37. Le couvent Sainte-Claire est implanté dans la ville haute depuis la deuxième moitié du XIV^e siècle. À Avignon aussi, le palais épiscopal abrite au milieu du XIII^e siècle une prison accueillant les hérétiques identifiés par les inquisiteurs (Léon-Honoré LABANDE, *Avignon au XIII^e siècle. L'évêque Zoën Tencarari et les Avignonnais*, Paris, 1908, p. 126).

38. Victor-Louis BOURRILLY, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264)*, Aix-en-Provence, 1925, n° 35, en 1243; AD13, 5G 9, n° 10, en 1254; 6G 438, fol. 38, le 1^{er} avril 1216.

39. GCNN, n° 217, le 21 juin 1217.

40. Benjamin GUÉRARD éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor*, Paris, 1857 [désormais CSV], n° 1120: *ante lapidem sculptam in forma leonis*. La sculpture ne semble pas associée à l'entrée de la salle et ne doit sans doute pas être rapprochée des lions stylophores de certains portails de cathédrales, comme à Embrun ou Digne.

41. CSV, n° 917.

42. Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales. Quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, Paris, 1992, p. 191.

43. AD13, 5G 11, fol. 54.

44. Raymond BOYER éd., *La Chartreuse de Montrieux aux XI^e et XIII^e siècles*, t. 2, Marseille, 1980, n° 77, p. 468-470 et n. 9 p. 692.

de la ville⁴⁵. S'y adjoint la *clavaria domus episcopalis*⁴⁶, associée sans doute aux archives de l'*episcopatus*. Le palais de l'évêque est donc plus qu'une résidence d'apparat : véritable forteresse jouant un rôle essentiel pour la défense de la ville et de son rempart, il abrite aussi une partie de l'administration de l'évêché, la cour épiscopale et celle de l'inquisition pontificale à compter des années 1260, et sans doute aussi des cachots.

Le décor des appartements est bien malaisé à appréhender. Outre la sculpture de lion, cette ou ces pièces munies d'un ornement coloré évoquent un train de vie particulier et retiennent l'attention. Une salle verte est également mentionnée dans le palais communal, ainsi que dans la *canonica* du prévôt en 1265⁴⁷. Dans la résidence épiscopale marseillaise, le vert procède clairement de peintures murales (*picta*). À partir de la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle, l'usage de cette coloration est fréquent dans le décor des résidences aristocratiques et princières, notamment pour les espaces privés⁴⁸. Cette couleur, considérée comme intermédiaire entre toutes les autres, peut renvoyer à des représentations naturalistes, en accord avec le développement de la célébration curiale du 1^{er} mai en France, du modèle des floralies, ou encore du thème de l'homme sauvage dans l'héraldique. Elle connote généralement le cycle, le passage, la force. Voilà donc des évêques marseillais précocement chromophiles, pour reprendre le mot de Michel Pastoureau. Ce goût pour la lumière et la théâtralité n'est pas pour nous surprendre, puisqu'il range les évêques de Marseille du XIII^e siècle dans un camp idéologique et intellectuel qui se manifeste dans bien d'autres domaines : la théologie, la défense de la dîme, le parti théocratique et guelfe, et passe par l'affirmation de la puissance terrestre d'une Église, l'urbanité de prélats et chanoines procédant du monde communal et curial⁴⁹.

Le palais reste longtemps une résidence en bon état et de haut rang : la municipalité y loge les cardinaux pendant le séjour d'Urbain V⁵⁰. Il ne

45. AM Marseille, BB 28, fol. 240, le 2 janvier 1383.

46. AD13, 5G 114, plusieurs occurrences en 1352.

47. AD13, 6G 438, fol. 33.

48. Christian DE MÉRINDOL, « Couleur étoffe et politique à la fin du Moyen Âge. Les couleurs du roi et les couleurs d'une cour ducale », dans *Recherches sur l'économie de la France médiévale. Les voies fluviales. La draperie, actes du 112^e congrès national des sociétés savantes*, Paris, 1989, p. 220-249. Michel PASTOUREAU, « Le temps mis en couleurs : des couleurs liturgiques aux modes vestimentaires (XII^e-XIII^e siècles) », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 157-1, 1999, p. 111-135. Laurent HABLOT, « L'orange et le vert au Moyen Âge », dans Jérôme GRÉVY, Christine MANIGAND, Denise TURREL dir., *Vert et Orange. Deux couleurs à travers l'histoire*, Limoges, 2013, p. 21-42 (et notamment « Histoire emblématique et symbolique du vert au Moyen Âge : une synthèse », p. 31-42).

49. Thierry PÉCOUT, « Dîme et institution épiscopale au XIII^e siècle en Provence », dans Michel LAUWERS dir., *La dîme, l'Église et la société féodale*, Turnhout, 2012, p. 405-466 ; « Évêques et identités urbaines dans les cités des comtés de Provence et Forcalquier (XII^e-fin XIII^e siècle) », dans Patrick GILLI, Erica SALVATORI dir., *Les identités urbaines au Moyen Âge. Regards sur les villes du Midi français*, Turnhout, 2014, p. 129-146. Florian MAZEL, « L'anticléricisme aristocratique en Provence (fin XI^e - début XIV^e siècle) », dans *Cahiers de Fanjeaux*, t. 38, *L'anticléricisme en France méridionale (milieu XI^e - début XIV^e siècle)*, Toulouse, 2003, p. 201-238.

50. AM Marseille, BB24, fol. 229-244, le 24 août 1365.

cesse de jouer un rôle essentiel dans le système défensif de la ville, ce qui en dit long sur son caractère de forteresse. À proximité, se trouve la tour des Rostagniers, signalée dès 1337-1355. À la fin du ^{xiv}^e siècle, le conseil de ville s'émeut des rénovations opérées par l'évêque, qui occasionnent un cloisonnement préjudiciable à la circulation sur le rempart. En 1381, les magistrats urbains refusent de lui remettre les clés des tours jouxtant le palais épiscopal, dont le prélat prétend avoir la possession⁵¹. La surveillance des portes par le conseil de ville inclut en 1362 « celle de la tour épiscopale », sans doute du palais⁵². Les remparts de la maison épiscopale sont encore l'objet d'une inspection municipale le 2 avril 1404⁵³.

L'église Saint-Cannat et le palais de l'évêque s'inscrivent dans la cité et les liturgies urbaines. Ils constituent des repères structurant l'espace de la ville haute. La demeure épiscopale est d'abord le lieu d'exercice des juridictions seigneuriales du prélat. C'est là que siègent son official, son juge temporel, c'est là que le prélat ou ses procureurs reçoivent les reconnaissances des tenanciers et habitants de la ville haute et de son territoire⁵⁴. Vestige de la juridiction de l'évêque exercée sur eux jusqu'au milieu du ^{xiii}^e siècle, c'est autour de son palais que vit la communauté juive de la ville haute⁵⁵. Malgré le traité de 1257 qui voit Charles d'Anjou s'imposer dans celle-ci, l'évêque reste l'un des principaux seigneurs urbains⁵⁶. Désormais dépourvu de haute juridiction, hormis celle de son officialité, il dispose cependant dans la ville haute d'un vaste domaine⁵⁷ : de fort nombreuses censives dans le quartier de Cavalhon et à l'ouest de la rue de l'Annonerie de la ville haute, sans doute aussi des loyers et autres rentes. Ceux qui tiennent des biens de lui se répartissent sur vingt îlots à Cavalhon et, au milieu du ^{xiv}^e siècle, 423 individus reconnaissent des biens à l'évêque, surtout des paysans et des pêcheurs⁵⁸. La juridiction épiscopale, au moins partielle, s'y exerce aussi sur les hôpitaux proches de Saint-Jacques-des-Épées, qui verse un cens au prélat, Saint-Antoine et Sainte-Marthe. Le rôle central de la *Roca*, lieu de sujétion et de

51. AM Marseille, BB 28, fol. 36, le 29 mars 1381.

52. AM Marseille, BB 23, fol. 106v-108, le 22 juin 1362.

53. AM Marseille, BB 32, fol. 114.

54. Voir les registres de reconnaissances, AD13, 5G 109 et 5G 111, exploités par Daniel Lord SMAIL, *Imaginary Cartographies: Possession and Identity in Late Medieval Marseille*, Ithaca (NY)-Londres, 2000, p. 117-123 et Thierry PÉCOUT, « Marseille : une ville et son territoire, ^{xii}^e-^{xiv}^e siècle », dans Élisabeth MALAMUT, Mohamed OUFELLI dir., *Villes en Méditerranée au Moyen Âge et à l'époque moderne, 24-27 septembre 2014, colloque international de Marseille et Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence, sous presse.

55. Adolphe CRÉMIEUX, « Les juifs de Marseille au Moyen Âge », dans *Revue des Études Juives*, t. 46, 1903, p. 1-47 et p. 246-268, et t. 47, 1904, p. 62-86 et p. 243-261 ; Daniel L. SMAIL, « The Two Synagogues of Medieval Marseille: Documentary Evidence », dans *Revue des études juives*, t. 156, 1995, vol. 1-2, p. 115-124 ; Juliette SIBON, *Les juifs de Marseille au ^{xiv}^e siècle*, Paris, 2011, p. 345-351.

56. Sur ce traité et sa bibliographie : Thierry PÉCOUT, « L'évêque et le chapitre de la Major », dans Thierry PÉCOUT dir., *Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée. Les horizons d'une ville portuaire*, Méolans, 2009, p. 167-177.

57. Daniel L. SMAIL, *Imaginary Cartographies*, op. cit., p. 117-123.

58. Daniel L. SMAIL, *Imaginary Cartographies*, op. cit., p. 117-123, entre 1353 et 1359.

ralliement, est invoqué dans la liste des griefs de 1268, qui s'inspire de la terminologie du diplôme impérial de 1164⁵⁹.

Du reste, parcourir cérémonieusement l'espace urbain, célébrer la communauté citadine et ses patrons surnaturels, posent Saint-Cannat comme pierre angulaire. Tant l'*ordo* du milieu du XIII^e siècle que celui des années 1360 précisent la fonction de ce sanctuaire dans le cadre des processions urbaines. Celle de l'Ascension doit comporter une procession des reliques de la cathédrale jusqu'à Saint-Cannat. Celles des Rogations visiteront plusieurs églises, dont Saint-Cannat à chaque fois, le mercredi étant notamment marqué par une circulation auprès des sanctuaires proches des limites urbaines⁶⁰. Cette polarité symbolique se manifeste aussi en période de conflits. Au premier chef, ceux qui concernent les relations entre ville et pouvoir épiscopal prennent pour théâtre le palais et l'église proche. Entre 1212 et 1217, des émeutiers partisans de la commune et de son émanation, la confrérie du Saint-Esprit, s'emparent de Roquebarbe ainsi que de la Tour Juive, d'après la lettre d'Honorius III de février 1217⁶¹. C'est aussi le palais qui rassemble les opposants à la convention de 1257 conclue entre l'évêque Benoît d'Alignan et Charles d'Anjou. L'affaire cristallise la contestation des juridictions royales invoquant l'illégitimité du traité qui, clame-t-on, *quasi annullavit Ecclesiam*⁶². À Arles et Avignon, le palais des prélats constitue aussi l'un des points de ralliement des violences accompagnant l'affirmation des gouvernements communaux dans la première moitié du siècle⁶³. Mais passé le XIII^e siècle, hormis les questions liées au contrôle du rempart urbain, le palais de Marseille ne joue plus guère de ces formes de polarité, les centres de gravité politique s'étant définitivement cristallisés dans la ville basse auprès de la cour royale et de la maison commune.

59. AD13, 5G 12, n° 81, liste des griefs énoncés en septembre 1268.

60. Joseph Hyacinthe ALBANÈS, publ. Ulysse CHEVALIER, *Institutions liturgiques de l'Église de Marseille (XIII^e siècle), avec le mortuologe de la même Église*, Paris, 1910, p. 151 [AD13, 6G 440, n° 1, 73 folios]. Carpentras, Bibl. Inguimbertaine, ms 85. Noël COULET, « Processions, espace urbain, communauté civique », dans *Cahiers de Fanjeaux*, t. 17, *Liturgie et musique (IX^e-XIV^e s.)*, Toulouse, 1982, p. 381-397; *id.*, « Dévotions communales. Marseille entre saint Victor, saint Lazare et saint Louis, XII^e-XV^e siècle », dans André VAUCHEZ dir., *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (Chrétienté et Islam)*, Rome, 1995, p. 119-133; Maylis CROUSILLAC, *Vivre la liturgie dans la cathédrale de Marseille au XIV^e siècle. Édition et étude de l'ordinaire de la Major*, thèse de l'École nationale des chartes, 2011 (dactylographié), t. 1, p. 134, 158-168; Louis Antoine DE RUFFI, *Histoire de la ville de Marseille, op. cit.*, t. 2, p. 8.

61. Victor-Louis BOURRILLY, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille, op. cit.*, p. 70-71.

62. AD13, 5G 12, n° 81 (septembre 1268).

63. Ce sont dans les deux cas les édifices marquant la seigneurie d'Église, tout comme certains sanctuaires, qui sont alors l'objet des violences anticléricales se manifestant par l'intrusion et les voies de fait à l'encontre de la *familia* épiscopale. Erika ENGELMANN, *Zur Städtischen Volksbewegung in Südfrankreich. Kommunefreiheit und Gesellschaft, Arles 1200-1250*, Berlin, 1959, p. 191-195; Louis STOUFF, « Manifestations d'anticléricisme à Arles au milieu du XIII^e siècle », dans *Cahiers de Fanjeaux*, t. 38, *L'Anticléricalisme en France méridionale (milieu XI^e - début XIV^e siècle)*, Toulouse, 2003, p. 181-200; Florian MAZEL, « L'anticléricalisme aristocratique en Provence (fin XI^e - début XIV^e siècle) », *ibidem*, p. 201-238; Simone BALOSSINO, *I podestà sulle sponde del Rodano. Arles e Avignone nei secoli XII e XIII*, Rome, 2015, p. 283-300.

UN PALAIS RURAL

Les évêques de Marseille disposent également d'une résidence rurale privilégiée, dans la localité de Saint-Cannat. Elle est associée à une enclave dans le diocèse et la province d'Aix (fig. 2). Ce type d'organisation spatiale n'est pas isolé en Provence, bien que ses diverses manifestations n'aient pas donné lieu à une étude d'ensemble, sinon une zone indécise entre diocèses d'Aix et de Marseille, le Val de Trets⁶⁴. L'origine fiscale de ces terres, remontant à la période carolingienne, semble à chaque fois présente. Les conflits s'exacerbent à partir du moment où le diocèse achève de revêtir un sens territorial et qu'il induit des modes de prélèvements bénéficiaux. Encore que la notion d'enclave nécessite une approche différenciée, quand elle peut soit revêtir une dimension seigneuriale (les possessions et juridictions temporelles d'une cathédrale à l'extérieur de son diocèse), soit relever de l'ordinaire épiscopal, de l'exercice de son office sur le clergé, le peuple et les églises. Les modes de relation au territoire y sont dans chaque cas spécifiques. En témoignent le diocèse de Sisteron, et son appendice dit « Petit Diocèse », entre ceux de Gap, Vaison et Die, dans une zone de marge⁶⁵; l'église d'Istres, dépendance contestée d'Aix dans le diocèse et la province d'Arles⁶⁶; les deux

64. Cette zone et son statut ont fait l'objet d'une étude spécifique centrée sur l'arbitrage de 1255, dans le cadre d'une réflexion sur la formation du territoire diocésain, mais pas d'un rapprochement avec les autres cas d'enclaves dans l'espace provençal: Florian MAZEL, « *Cujus dominus, cujus episcopatus?* Pouvoir seigneurial et territoire diocésain (X^e-XIII^e siècle) », dans Florian MAZEL dir., *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, 2008, p. 213-252, repris dans *id.*, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, 2016, p. 187-194.

65. Ainsi dénommé à l'époque moderne, il est attesté par une liste de 25 églises datée du début du XII^e siècle grâce aux espèces monétaires mentionnées: É. CLOUZOT, M. PROU éd., *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Paris, 1923, p. LIV-LV. Ni l'évêque ni le chapitre de Sisteron n'y exercent de droits seigneuriaux. La question de la juridiction ordinaire épiscopale se pose au milieu du XIII^e siècle et elle est réglée par deux sentences en 1248 et avril 1249 déterminant l'appartenance de cette zone au diocèse de Sisteron: Ulysse CHEVALIER, *Regeste dauphinois. Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence, 1913-1926, t. 2, n° 8399, 10 janvier 1248; Noël DIDIER, « Henri de Suse, évêque de Sisteron (1244-1250) », dans *Revue historique de droit français et étranger*, t. 31, 1953, p. 244-270 et p. 409-429, ici p. 260-262; Lucien VAN DAMME, « Limites fluctuantes des diocèses de Die, Gap et Sisteron autour de Rémuzat », dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 75, 1961, p. 97-108 et ici p. 106-107.

66. Istres est cité dès les années 960 parmi les possessions de l'Église d'Arles (GCCN, t. 3, Arles, n° 261). En 1054, l'archevêque d'Arles Raimbaud de Reillanne concède temporairement à son homologue d'Aix Pons de Fos l'église de *Moriano*, afin de lui permettre de faire une halte lors de la traversée de la Crau lorsqu'il se rend à son conseil à Arles (GCCN, t. 3, Arles, n° 389). Par là, la possession d'Istres et de la zone de Miramas et Cornillon fut l'objet de contestations dès le début du XII^e siècle (G. DE MANTEYER, *La Provence du premier au douzième siècle: études d'histoire et de géographie politique*, Paris, 1908, p. 33 n. 1, sentence de Calixte II en avril 1123). Le *castrum* d'Istres est ainsi placé dans le diocèse d'Arles dans la nomenclature établie vers 1239 (GCCN, t. 3, Arles, n° 738) de même ses bénéfices dans les comptes de décimes (É. CLOUZOT, M. PROU éd., *Pouillés des provinces*, p. 14 et 43, en 1274 et 1351), tandis que son église relève toujours du chapitre d'Aix en 1264 (Joseph Hyacinthe ALBANÈS, *Gallia christiana novissima*. t.

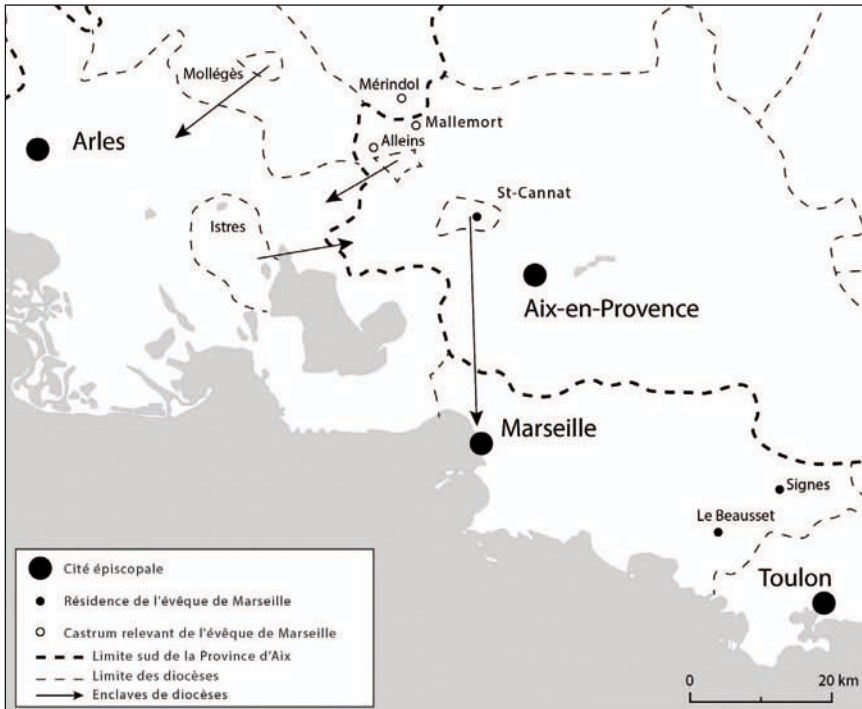


Fig. 2 : Le diocèse de Marseille et l'enclave de Saint-Cannat
(©Sabine Sorin UMR CÉPAM, Université de Nice Sophia-Antipolis)

enclaves arlésiennes: dans le diocèse d'Aix, avec Vernègues, *Avallone* et Le Revest, et dans celui d'Avignon, avec Mollégès⁶⁷.

Saint-Cannat, possession domaniale sans doute fort ancienne, évolue vers une châtelainie épiscopale dans la deuxième moitié du XII^e siècle. Ce

1, Montbéliard 1899, *Instr.*, n° 31) et vers 1300 (*ibidem*, *Instr.*, n° 40). É. CLOUZOT, M. PROU éd., *Pouillés des provinces*, p. XXV. Il s'agit donc d'une enclave bénéficiaire plutôt que territoriale.

67. L'enclave de Vernègues et des deux habitats voisins *Avallone* et Le Revest relève de l'ancien fisc d'Alleins au X^e siècle et de sa forteresse archiépiscopale; en 1142, il est concédé en fief par l'archevêque au lignage des Lambesc (Jean-Pierre POLY, *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, 1976, p. 83, p. 156 n. 153, p. 283 n. 244 et p. 207 n. 209 sur les dîmes confirmés aux Baux c. 1066-1067); un lignage local émerge dès le début du XII^e siècle (*ibidem*, p. 328 n. 68 et p. 338); son église dépend de l'archevêque d'Arles dès le début du XIII^e siècle au moins (É. CLOUZOT, M. PROU éd., *Pouillés*, p. 138). Mollégès est également signalé au milieu du X^e siècle (GCCN, t. 3, *Arles*, n° 261) et paraît comme *castrum* au début du XIII^e siècle; l'église Saint-Pierre est mentionnée en 1220 (GCCN, t. 3, *Arles*, n° 865), comme possession d'une famille de chevaliers urbains proches de l'archevêque. Une abbaye de cisterciennes y est établie en 1208 par les Porcelet, qui cèdent la moitié de la *villa* de Mollégès: M. AURELL, *Une famille de la noblesse provençale au Moyen Âge: les Porcelet*, Avignon, 1986, p. 162-165; «Le monastère cistercien de Mollégès et la famille Porcelet au XIII^e siècle», *Provence historique*, t. 33, 1983, p. 267-283. Vernègues est une enclave seigneuriale et bénéficiaire, tandis que Mollégès relève de la juridiction du seul ordinaire archiépiscopal, comme en témoignent les visites que le prélat y effectue: Martin AURELL, *Actes de la famille des Porcelet d'Arles (972-1320)*, Paris, 2001, n° 573 (en 1307).

castrum s'élève en bordure de l'itinéraire antique de la *via Aurelia*, jalonnée par Aix, Salon et Arles. Comme pour Marseille, l'étude du bâti et l'archéologie sont de peu de secours pour le moment. L'église paroissiale Sainte-Marie fut reconstruite après le tremblement de terre de 1909, et si elle conserve un sarcophage d'enfant des IV^e-V^e siècles, on en ignore la provenance exacte⁶⁸. Du château épiscopal, il ne reste rien.

Les premières traces de la présence de l'Église de Marseille dans la zone remontent au haut Moyen Âge. Le domaine saint-cannaden procède du démembrement de la *Villa Lambiscum* attestée en 813-814 parmi les possessions de l'évêque et de son *abbatia* de Saint-Victor. Mais la plupart de ses éléments n'ont pas été localisés, à l'exception de Suès à l'ouest de la commune de Lambesc⁶⁹. Le territoire de celle de Saint-Cannat se trouve immédiatement au sud-est de celle-ci. Jean-Pierre Poly pensait que la *Villa Lambiscum* avait donné naissance à ces deux territoires, une partie étant passée sous le contrôle des vicomtes de Marseille, une autre sous celui de leurs parents les évêques, une hypothèse plausible⁷⁰. Il est probable par ailleurs que le *castrum* ait débuté sa structuration dans le même temps que le culte de Cannat se développait, sous l'égide de l'évêque dans les deux cas et ce dans le courant du XI^e siècle, et l'ait achevée avec l'ordonnement de la seigneurie épiscopale dans la première moitié du suivant.

L'hagiotoponyme renvoie au saint vénéré en l'Église de Marseille, au 15 octobre avec octave le 22, le titulaire de l'église paroissiale de la ville haute associée au palais épiscopal. Parmi les protecteurs de la cité, aux côtés de Victor et Lazare, puis Louis d'Anjou, il est la seule figure épiscopale que les prélats ont su promouvoir avec succès et attacher à leur magistère : Lazare demeura lié au chapitre cathédral⁷¹, Louis d'Anjou repose chez les Mineurs,

68. Il sert actuellement de bénitier et est dit « reliquaire de saint Cannat ». Fernand BENOÎT, « Le sarcophage de Saint-Cannat », dans *Bulletin des amis du Vieux Saint-Cannat*, t. 5, 1952, p. 1-2. Les cartes postales antérieures au tremblement de terre de 1909 (AD13, 6 Fi) montrent un édifice qui semble avoir connu des réfections successives. La façade paraît englober un appareil médiéval, mais les arcs gothiques intérieurs seraient récents; le clocher et une grande partie de l'église résultent de réfections modernes et du XIX^e siècle, comme peut-être le tympan du portail. Le village abritait une maison de notables et de marchands, dite des Templiers, mais qui ne doit rien au Moyen Âge : il s'agit d'une demeure de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle (AD13, 6Fi 5350 et 5351, cartes postales avant 1909, datation effectuée par Élisabeth Sauze que je remercie de son aide obligeante). On trouve sur le côté nord de l'église une androne ouvrant sur la rue Danton par une porte voûtée en arc brisé, ainsi qu'au sud, rue du Four, des murs comportant des appareils pouvant se rapporter au Moyen Âge (traces de bossage au niveau d'un chaînage d'angle).

69. Voir *supra* n. 4. Sur la structuration du territoire voisin de Pelissanne : Michel FIXOT, « La construction de châteaux dans la campagne d'Apt et de Pelissanne du XI^e au XIII^e siècle », dans *Archéologie médiévale*, t. 3-4, 1973-1974, p. 245-296.

70. Jean-Pierre POLY, *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, 1976, p. 91.

71. Le culte de Lazare comme évêque de Marseille ne semble prendre son essor que dans la seconde moitié du XIII^e siècle, et l'on peine alors à trouver dans les premiers récits (*Passio A*) de ce miles champion héroïque du Christ et *illiteratus*, un quelconque lien avec la figure épiscopale telle qu'elle se précise à cette époque, ou même avec l'idéal canonial. Anke KRÜGER, *Südfränkösische Lokalheilige zwischen Kirche, Dynastie und Stadt vom 5. bis zum 16. Jahrhundert*, Stuttgart 2002, p. 177-181, 187-191, 197-200 et 205-210.

tandis que Mauront ne suscita guère de dévotion sinon chez les moines de Saint-Victor⁷². Comme nom de personne, il paraît dès le XI^e siècle, avec un *Christophorus* puis un *Gaufredus de Sancto Cannato*⁷³. Le toponyme castral est quant à lui associé à Sauzet et paraît sous la forme *Sancto Cannato de Sauzeto* dans la *Vie du saint*⁷⁴. Cette *Vita* de Cannat, évêque et confesseur, est certes tardive et remonte au XV^e siècle, mais une version courait déjà dans les années 1260⁷⁵. Ses mentions martyrologiques se présentent sous la forme

72. Issu vraisemblablement de l'aristocratie de Neustrie, cet évêque et abbé de Saint-Victor vécut dans les années 770-780 (il est mort avant mars 781) et ne semble pas avoir donné lieu à une quelconque production hagiographique (Patrick GEARY, « Die Provence zur Zeit Karl Martells », dans Jörg JARNUT, Ulrich NONN, Michael RICHTER dir., *Karl Martell in seiner Zeit*, Sigmaringen, 1994, p. 381-392). Il figure au calendrier d'un bréviaire de Marseille du premier tiers du XIII^e siècle comme évêque et confesseur, au 21 octobre (Bnf, ms lat. 1018, fol. 5v), et au sanctoral (fol. 347), mais les leçons ne paraissent pas renvoyer à une quelconque *Vita* ou légende structurée. Un bréviaire de la deuxième moitié du XV^e siècle comporte des oraisons (BnF, ms lat. 1060, fol. 173) et un autre de c. 1503 un octave au 27 octobre (Aix-en-Provence, Musée Paul Arbaud, MQ 416, fol. 324 [*non vidi*, le musée est actuellement fermé]). Mauront laissa son nom à un lieu de culte puis un toponyme du territoire marseillais, au nord de la cité près de Barbaroux, non attesté cependant aux temps médiévaux. Ce sont les moines de Saint-Victor qui ont célébré sa mémoire (Victor SAXER, « Les calendriers liturgiques de Saint-Victor et le sanctoral médiéval de l'abbaye », dans *Provence historique*, t. 16, 1966, p. 463-519 et notamment p. 508-509). Son sarcophage, vraisemblablement le remploi antique que lui attribue la tradition (de marbre blanc au cortège dionysiaque, destinée à Julia Quintina, fille de Cossuta Hygia, II^e s., auj. exposé dans la chapelle Saint-Mauront), se trouvait à droite du chœur de l'abbatiale aux côtés de ceux des abbés Bernard de Millau et Guifred, du moins à l'issue des travaux opérés par Urbain V dans les années 1360 et sans doute après prélèvements sur des tombes initialement déposées dans les cryptes (*Gallia christiana*, t. 1, 1715, col. 640, n. ; *Vie d'Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille (XI^e siècle)*, Paris, 2010, p. 108-109 et 162-164; Marie-Pierre ROTHÉ, Henri TRÉZINY, *Carte archéologique de la Gaule*, 13, t. 3, *Marseille et ses alentours*, Paris, 2005, p. 634-635). Dans celles-ci, une chapelle lui est dédiée, peut-être tardivement : sa fouille n'a pas donné lieu pour le moment à une datation de son vocable (Jean-Pierre PELLETIER, Lucy VALLAURI, « Les fouilles de la chapelle Saint-Mauront », dans Michel FIXOT, Jean-Pierre PELLETIER dir., *Saint-Victor de Marseille. Études archéologiques et historiques, Actes du colloque Saint-Victor, Marseille, 18-20 novembre 2004*, Turnhout, 2009, p. 125-140). Les reliques de Mauront ne figurent pas à la cathédrale selon l'inventaire de 1122 (GCNN, col. 34-35); des sources tardives les y mentionnent cependant c. 1172-1174 (*Gallia Christiana*, t. 1, 1715, col. 647).

73. CSV, n° 115 en 1046, et n° 220 en 1095.

74. Le diminutif *Sauzetol* / *Sauzeda* semble renvoyer à la première appellation du territoire ou de l'habitat, auquel l'hagiotopeponyme s'est rapporté. La carte de Cassini parle encore de « Saint-Canat de Sauzet » pour désigner le village. Les formes les plus anciennes de Suès, le toponyme proche le plus ancien localisé, sont plutôt *Seuza*, *Seusa*, *Susa*, *Seucia* et *Suza* : Thierry PÉCOUT dir., Étienne ANHEIM, Simone BALOSSINO, Benoît BEUCAGE, Noël COULET, Florian MAZEL, Christine PORTIER-MARTIN, Louis STOUFF éd., *L'enquête générale de Leopardo da Foligno en Provence occidentale (octobre 1331 et septembre - décembre 1333)*, Paris, 2013, p. 677 n. 169.

75. La légende fait de Cannat le fils « du roi et de la reine d'Aix », retiré en ermite à *Sauzeto*, auquel on attribue un épiscopat à Marseille dans les années 480; son *dies natalis* est fixé au 15 octobre, avec octave au 22 : Emmanuel PACHIER, *La Vie de saint Cannat, évêque de Marseille*, Aix-Marseille, 1713; Jean-Rémy PALANQUE, « Saint Cannat, évêque de Marseille ? », dans *Bulletin des amis du vieux Saint-Cannat*, t. 4, 1951, p. 1-2. Il semble que son personnage ait été forgé à partir d'un ermite du même nom mentionné par Gennade de Marseille dans son *Liber de scriptoribus ecclesiasticis* (PL, t. 58, chapitre 81, col. 1104). On lui associe Antonin, évêque de Marseille, dont les restes, ensevelis dans la localité de Saint-Cannat avec ceux de Cannat, auraient été transférés avec ces derniers à la cathédrale de Marseille (Antonin est célébré le 13 ou le 15 octobre). La *Vita sancti Cannati* (BHL 1542 : *Acta Sanctorum, Octobris*, t. 7, p. 25-27

d'additions, du ^{xiv}^e siècle au plus tôt dans le martyrologe de Toulon⁷⁶. Les reliques de Cannat sont mentionnées à Marseille dès 1122 en la cathédrale⁷⁷, et l'église de la ville portant son vocable paraît à partir de 1150. Transférées avec celles d'Antonin dans l'église marseillaise Saint-Cannat en 1277⁷⁸, elles retournent à la Major en 1444⁷⁹.

Lorsque le *castrum* du même nom paraît dans la documentation écrite en 1135, il est déjà entre les mains de l'évêque⁸⁰. Selon les dépositions recueillies par l'archevêque d'Arles et son suffragant de Carpentras en mai 1157, puis l'arbitrage du même archevêque en août suivant, leur homologue marseillais y exerce sa seigneurie sur les *milites* dont il reçoit la fidélité, et ce dès l'épiscopat de Raymond de *Vita Eterna* (1073-1122) et celui de son successeur

et GCNN, n° 25, col. 15-19) est connue par un ajout du début du ^{xv}^e siècle aux leçons d'un légendier, Avignon, Médiathèque Ceccano, ms 219, *Legendarium festivitatum sanctorum per circulum totius anni*, composé pour l'Église de Digne dans la première moitié du ^{xiv}^e siècle, de 279 folios. Ce recueil comporte plusieurs additions finales: aux folios 274-275v, la légende de Lazare inscrite pour le prévôt de Digne Raymond *Boerii*, attesté entre 1356 et 1373, par Isnard *Gasqui*, prêtre d'Entrevennes («*venerabilis vir dominus Raymundus Boerii prepositus Dignensis fecit scribere et notare legendam et responsorium beati Lazari pro ecclesia beate Marie Burgi Digne et per me Isnardum Gasqui presbiterum de Intravenis*»); aux folios 276-277v, la *Vita sancti Cannati*; la fin du livre comporte une addition du ^{xvi}^e siècle, concernant saint Louis confesseur et évêque (fol. 279). Mais dès les années 1260, on sait qu'une *Vita Cannati* est utilisée dans la liturgie marseillaise: Joseph-Hyacinthe ALBANÈS, publ. Ulysse CHEVALIER, *Institutions liturgiques de l'Église de Marseille (xiii^e siècle), avec le mortuologe de la même Église*, Paris, 1910, p. 151. Un bréviaire marseillais, du premier tiers du ^{xiii}^e siècle selon nous (il comporte dans son calendrier une addition concernant l'éclipse de juin 1239, au fol. 3v), indique Cannat évêque et confesseur, et Antonin (fol. 5v), outre des leçons *In natali sanctorum Cannati episcopi Massiliensis atque Antonini* (fol. 345-345v): BnF, ms lat. 1018; de même un bréviaire du ^{xv}^e siècle: BnF, ms lat. 1060, fol. 173. Les calendriers des livres liturgiques des moines victorins mentionnent Cannat au début du ^{xiv}^e siècle: Victor SAXER, «Les calendriers liturgiques de Saint-Victor et le sanctoral médiéval de l'abbaye», dans *Provence historique*, t. 16, 1966, p. 463-519. Le portail de l'église du village de Saint-Cannat, détruite en 1909, comportait un tympan illustrant un miracle du saint, dont les reproductions photographiques pourraient suggérer une origine médiévale (^{xv}^e siècle peut-être). Son culte marseillais nous semble récent, du ^{xi}^e siècle au plus tôt. Il mériterait une étude en soi, ce qu'avait ébauché Joseph Hyacinthe Albanès qui a laissé un manuscrit, *Du culte de saint Cannat, évêque de Marseille*, de la correspondance (AD13, 26F 2-4), et une notice où il croit dur comme fer à l'existence du personnage: *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille: avec des notices historiques sur chacun de ces prélats*, Marseille, 1884, p. 11-12.

76. Le martyrologe d'Adon ne comporte pas Cannat, mais on l'ajoute dans les recueils utilisés par les Églises provençales: dans celui de Toulon, transcrit vers 1120, d'une main de la fin du ^{xv}^e siècle, au 17 des calendes de novembre (Bibl. Apostolica Vaticana, Reg. lat. 540, fol. 150, et GCNN, n° 1688); dans celui d'Aix, il figure dans la transcription de 1318, aux ides d'octobre (Aix-en-Provence, Bibl. Méjanes, ms 14 (Rés. ms 37), fol. 125); dans l'exemplaire de la collégiale Saint-Mary de Forcalquier, rédigé au ^{xiii}^e siècle, il paraît à la même date sous forme d'addition apposée au ^{xiv}^e siècle (BnF, ms lat. 5248, fol. 121v); mais il est absent du martyrologe d'Avignon, de la fin du ^{xi}^e siècle (Avignon, Médiathèque Ceccano, ms 98, fol. 147-147v, pour les ides d'octobre).

77. GCNN, n° 139.

78. GCNN, n° 1255.

79. Maylis CROUSILLAC, *Vivre la liturgie dans la cathédrale de Marseille*, op. cit., t. 1, p. 167-168.

80. Le 18 juin 1135, diplôme d'Innocent II pour Saint-Victor de Marseille, mentionnant l'église Saint-Saturnin dans le *castrum* de Saint-Cannat (CSV, n° 844); le 18 mai 1141, privilège d'Innocent II en faveur de l'évêque Raymond, citant le *castrum Sancti Cannati* (GCNN, n° 145).

Raymond de Solliès (1122-1151)⁸¹. La seigneurie épiscopale et son emprise féodale sont consolidées non seulement par le diplôme impérial de 1164, mais aussi par celui du roi Alphonse I^{er} de février 1183, qui accorde au prélat la réception de l'hommage et de la fidélité sous le *majus dominium* comtal⁸². Elle se détermine à l'occasion de l'arbitrage par l'abbé de Saint-Victor face aux *Falgueriis* en 1233, puis face à la communauté en 1280, ou de conflits avec la cour royale, comme en 1333⁸³. Le domaine et la seigneurie saint-cannadens s'accroissent régulièrement. L'évêque y tient une cour et entretient un baile. Une patiente politique d'achats favorise l'essor des juridictions épiscopales. En 1178, le lignage arlésien des *Malherba* cède ses droits⁸⁴, en 1228 les Lamanon leur affar, en 1227 Galburge son *dominium*, et en 1257 Gersende et ses fils leurs prérogatives⁸⁵. Puis l'évêque y adjoint des parts de coseigneuries en 1259⁸⁶. Des conventions sont conclues avec les *Falgueriis* en 1253 et avec les autres caslans vers 1255⁸⁷. Les nouvelles acquisitions de tierces personnes sont placées sous la directe de l'évêque, ainsi pour Guillaume *Stephani* en 1318⁸⁸. Cet ensemble constitue une enclave du diocèse de Marseille dans celui d'Aix, qui apparaît dans les listes de *castra* vers 1239 puis dans les nomenclatures des décimes et synodes du reste du siècle et au suivant⁸⁹. Elle comporte l'église Saint-André de *Sauzeto*, qui relève de la mense épiscopale⁹⁰,

81. AD13, 5G91, fol. 31, GCNN, n° 182; Ana Isabel SANCHEZ CASABÒN, *Alfonso II rey de Aragón, conde de Barcelona y marqués de Provenza. Documentos (1162-1196)*, Saragosse, 1995, n° 366; Gérard GIORDANENGO, *Le droit féodal dans les pays de droit écrit, l'exemple de la Provence et du Dauphiné XI^e - début XIV^e siècle*, Rome, 1988, p. 74, 82.

82. GCNN, n° 182; Gérard GIORDANENGO, *Le droit féodal, op. cit.*, qui perçoit une féodalité structurée, p. 46-47.

83. GCNN, nos 309 (9 février 1280) et 451-453 (en 1333).

84. Sur ce lignage, Jean-Pierre POLY, *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, 1976, p. 299 et n. 72.

85. AD13, 5G 10 et Francine MICHAUD, *Un signe des temps. Accroissement des crises familiales autour du patrimoine à Marseille à la fin du XIII^e siècle*, Toronto, 1994, p. 48, le 1^{er} juillet 1257; 5G 91, fol. 31, 33v (en 1227) et Gérard GIORDANENGO, *Le droit féodal, op. cit.*, p. 145 n. 135.

86. AD13, 5G 91, fol. 33.

87. AD13, 5G 9, nos 59 et 57. L'évêque se voit ainsi confirmer dans la première de ces conventions une tour avec des pâturages, récemment construite par les *Falgueria*, dans le territoire de Saint-Jean de *Salis*, au lieu-dit *al Fertas*, près du finage d'Aurons, avec des tasques, ce qui est conforté par une sentence de l'archevêque d'Aix Philippe.

88. Guillaume *Stephani* achète une part de coseigneurie avant 1318 (Joseph Hyacinthe ALBANÈS, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques*, t. 1, Montbéliard 1899, col. 497), et doit prêter hommage à l'évêque le 2 décembre 1324 (AD13, 5G 26, n° 181). Son parent homonyme et fils d'Hugues, *domicellus* de Lambesc, recueil des reconnaissances en 1336-1337: AD13, 101E 47 (65 folios) et Bernard LAFFET, *Un village provençal au XIV^e siècle: Saint-Cannat d'après le registre de reconnaissances de 1336-1337*, mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres d'Aix, 1970 (dactylographié).

89. GCNN, *Marseille*, n° 191 (parmi les *castra* du diocèse de Marseille); É. CLOUZOT, M. PROU éd., *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Paris, 1923, p. CV-CVI, p. 215 (*Sancto Cannato de Sauzeto*, décime c. 1300) et p. 217 (*Sancti Cannati de Sauzeta*, nomenclature de synode, 1363).

90. Saint-André est qualifié d'église rurale en 1343 et verse un cens à l'abbé de Saint-Victor (AD13, 1H 280, n° 1394); elle paraît vers 1300 puis en 1371 (É. CLOUZOT, M. PROU éd.,

et celle du *castrum* de Saint-Cannat mentionnée depuis 1157. Un hôpital est fondé par des particuliers en février 1366⁹¹. L'évêque de Marseille conserve la seigneurie de Saint-Cannat jusqu'à sa cession au roi René en 1474, avec Alleins et Valbonnette, contre la baronnie d'Aubagne⁹².

Mais la résidence épiscopale nous échappe pendant de nombreuses années. Elle n'est signalée qu'à compter de 1228 puis 1233⁹³. On y repère plusieurs signes d'agrandissement et de réfection à partir du milieu de ce siècle⁹⁴. À cette occasion, on note que la demeure du prélat jouxte d'autres maisons, un verger, qu'elle est munie d'un *barrium* et comporte une *aula vetus*, tandis que l'*aula nova* paraît vers 1255⁹⁵. L'évêque disposait d'un appartement situé devant sa chapelle⁹⁶. Mais l'édifice est toujours qualifié d'*hospitium* en 1389⁹⁷. La morphologie du village actuel, radioconcentrique avec une église en position centrale, signale l'emplacement de l'ancien château épiscopal, de même la *carrerria de Castello* citée en 1336-1337⁹⁸. (fig. 3)

Au XIV^e siècle, il est probable que la situation médiane de Saint-Cannat entre Marseille et Avignon a favorisé la fréquentation de la résidence épiscopale par le prélat. Les testaments de deux évêques attestent un intérêt certain. Adémar Ameilh (1323-1333) lègue ainsi des sommes d'argent à sa *familia* de Saint-Cannat en 1333⁹⁹, et fonde une chapellenie dans l'église paroissiale de *Sauzeto*, comme le rapporte une mention de 1337¹⁰⁰. Jean *Gasqui* (1335-1344) teste en faveur de l'œuvre de Saint-Cannat en 1344¹⁰¹. De même au siècle suivant, Paul de Sade (1418-1420) laisse un testament et codicille en 1433, et des revenus à son barbier et à un vicaire de Saint-Cannat¹⁰². Toutefois, l'évêque

Pouillés des provinces, p. 215; Anne-Marie HAYEZ, Jeanine MATHIEU, Marie-Françoise YVAN, Grégoire XI (1370-1378). *Lettres communes d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, Rome, 1992-1993, n^{os} 18397 et 5456). Elle est à la collation de l'abbé de Saint-Victor (AD13, 1H 312, n^o 1551, en 1362).

91. Michel HAYEZ, Anne-Marie HAYEZ, Jeanine MATHIEU, *Urbain V (1362-1370). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, Paris, 1964-1972, n^o 17610.

92. GCNN, n^o 810.

93. GCNN, n^o 233 en 1228 (*stare ante coquinam*); GCNN, n^o 252, en janvier 1233 (*curtis domini episcopi ante puteum*); AD13, 5G 9, n^o 59, le 4 avril 1253 (*domus episcopalis castri Sancti Cannati*; *in camera juxta ecclesiam Sancti Cannati*).

94. AD13, 5G 12, n^o 79: l'évêque échange la juridiction sur trois maisons contre trois autres jouxtant la *domus episcopalis*, le 19 juillet 1264.

95. AD13, 5G 9, n^{os} 57 et 61.

96. *in camera ante capellam, in qua nunc jacet dominus episcopus*, en août 1264: Raymond BOYER éd., *La Chartreuse de Montrieux aux XII^e et XIII^e siècles*, t. 1, Marseille, 1980, n^o 161, p. 556-557.

97. GCNN, n^o 615.

98. Bernard LAFFET, *Un village provençal au XIV^e siècle: Saint-Cannat d'après le registre de reconnaissances de 1336-1337*, mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres d'Aix, 1970 (dactylographié), p. 14-16 sur la topographie du village.

99. GCNN, n^o 456, le 15 décembre 1333. Un enfant de chœur (*puer*) dit Monet, le clavaire de l'évêque Bernard d'*Espaussex*, son sergent ou serviteur Durand de *Burgo*, ainsi qu'un clerc en 1334 (GCNN, n^o 459).

100. GCNN, n^o 498.

101. GCNN, n^o 514.

102. GCNN, n^{os} 686-687.



Fig. 3 : Le village de Saint-Cannat, cadastre de 1836 (© AD13)

de Marseille se déplace souvent et sa demeure saint-cannadenne n'est qu'une étape parmi d'autres. Sans doute dès l'épiscopat d'Adémar Ameilh, il a acquis ou loué une maison à Avignon, signalée en 1343¹⁰³. Pour sa part, Guillaume Sudre (1361-1366) fréquente volontiers une autre résidence rurale, le château de Signes, mentionné dès le début du XIV^e siècle¹⁰⁴. Le séjour du Beausset paraît plus précocement encore, au milieu du siècle précédent¹⁰⁵. Situées dans le diocèse, mais à l'est de la cité, ces deux forteresses proches caractérisent des demeures de plaisance, sans doute hivernales, en des lieux où le prélat exerce de hautes juridictions confirmées par Charles d'Anjou en 1257.

103. *in domo habitationis domini episcopi*, le 30 novembre 1343, le 4 janvier 1346 et le 21 mars 1361 : AD13, 351E 865 (frag. Extensiores, que nous n'avons pas pu vérifier du fait des restrictions actuelles imposées aux chercheurs par la direction des Archives départementales pour la consultation des documents anciens), notaire Pierre Quintini ; AD13, 5G 91, fol. 49.

104. Signes, cant. Saint-Cyr-sur-Mer, Var. L'évêque de Marseille est possessionné à Signes depuis le milieu du XIII^e siècle : Raymond BOYER éd., *La Chartreuse de Montrieux aux XII^e et XIII^e siècles*, t. 1, Marseille, 1980, p. 127-131, et n. 151, et t. 2, n° 161. Sa résidence se trouvait dans la rue Saint-Jean au début du XVIII^e siècle (Signes-Barrayrenque), mais avant le XV^e siècle il est probable que la maison épiscopale se situait au *fortalicium* du site castral de hauteur dit Château-vieux, ainsi désigné depuis 1198 (auj. restes du *castrum* et de l'église Sainte-Marie). AD13, 5G 15, n° 105, le 29 novembre 1297 (*in domo Guillelmi Bernardi*) ; GCNN, n° 388, le 8 juin 1310 (*in domo episcopali*) ; GCCN, n° 563, le 19 décembre 1363 (*in castro nostro de Signa infra fortalicium*) ; 5G 114, fol. 2-2v, en février 1352 ; 5G 91, fol. 49-49v, le 10 décembre 1364 ; 351E 4, 4 novembre 1356 (*in camera episcopi*) ; 351E 865 (frag. extensiores), notaire Pierre Quintini, le 7 juillet 1347 (*in domo episcopali castri de Signa*). Sur les importantes juridictions de l'évêque à Signes, voir la procédure de 1322 contre Bertrand Porcelet (GCNN, n° 436), et le mandement au baile épiscopal de juin 1339 au sujet des droits d'autel et des dîmes (GCNN, n° 511).

105. Le Beausset, cant. Saint-Cyr-sur-Mer, Var : le site castral se trouve au lieu-dit Beausset-Vieux auprès de la chapelle Notre-Dame de Beauvoir. L'évêque est possessionné au Beausset depuis 1141 au moins, et la *domus episcopalis* est signalée dès novembre 1242 (Raymond BOYER éd., *La Chartreuse de Montrieux aux XII^e et XIII^e siècles*, t. 2, Marseille, 1980, n° 76, p. 467-468, et p. 691 n. 2). AD13, 5G 9, n° 61, le 11 janvier 1256 (*in curia domus episcopalis*) ; 5G 15, n° 101, le 14 décembre 1294 (*in aula domus episcopalis castri de Bauceto*).

L'évêque de Marseille dispose à Saint-Cannat de l'une de ses plus importantes seigneuries rurales au milieu du XIII^e siècle. Une enquête menée par le sénéchal et le représentant de l'évêque, Raymond *Scriptor*, le 8 octobre 1263, recueille les dépositions des probes hommes du lieu, suite à l'échange de 1257 avec le comte¹⁰⁶. On y apprend que Saint-Cannat rassemble alors 240 feux, que les revenus de la cour royale y sont de 17 sous et de 14 livres pour la quête générale. Elle n'y détient que le *bovagium*, pour 80 émines de grains¹⁰⁷, la justice de sang, la quête générale aux six cas, la cavalcade. Tout le reste est à l'évêque et aux coseigneurs placés sous sa directe. La cour épiscopale comporte un juge nommé par le vicaire général du prélat, qui s'intitule en décembre 1363 « juge de Saint-Cannat et du Val de Durance »¹⁰⁸. De surcroît, en 1278-1280, un conflit avec la communauté révèle l'étendue de l'emprise seigneuriale de l'évêque. Il se conclut par la sentence de son juge Jean de *Garazo*, sous l'autorité du vicaire général Rostaing de Noves, prononcée le 30 avril 1278 à Valbonnette¹⁰⁹. Elle relate que l'évêque avait levé à Saint-Cannat une *quista* ou *collecta* à l'occasion de l'achat d'une seigneurie, et comment quatre probes hommes furent chargés de la percevoir. Le produit en fut entreposé dans sa maison de Saint-Cannat. Mais la communauté castrale (*universitas*) contesta violemment ce prélèvement, se rebella et attaqua la demeure¹¹⁰. Les peines prononcées furent très lourdes, de plusieurs centaines de livres cumulées, assorties de bastonnades et de l'exil des terres de l'évêque. Enfin, des reconnaissances de censives prêtées à l'évêque en 1364 donnent l'étendue de son emprise domaniale sur le territoire saint-cannaden¹¹¹.

Le palais épiscopal de Marseille ne déroge pas à un modèle architectural qu'Yves Esquieu a mis en évidence. Il est propre à nombre d'Églises méridionales, à l'époque dite romane, des XII^e et début XIII^e siècles¹¹². Il juxtapose la

106. AD13, 5G 91, fol. 6v-7 et 5G 11, n° 74 (8 octobre 1263). Voir aussi à propos des droits royaux c. 1251 : Édouard BARATIER (éd.), *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, Paris, 1969, p. 76 et n° 403 p. 522.

107. À raison de 2 sous 6 deniers l'émine de froment et 16 deniers l'émine d'orge.

108. GCNN, n° 563 : les possessions épiscopales de Mallemort et de Mérindol expliquent la référence à la vallée de la Durance.

109. Henri François Xavier de BELZUNCE, *L'antiquité de l'Église de Marseille et la succession de ses évêques*, Marseille, 1747-1751, t. 2, p. 296 ; AD13, 5G 91, fol. 33v-34 ; 5G 13, n° 85.

110.. Sous la conduite de seize *provocatores et principales maleficii*, la foule a fracturé les portes de la demeure épiscopale, l'a saccagée, a envahi la *curia episcopalis* et a empêché le juge de procéder. Excommuniés, ils ont profané le lieu de culte, molesté le prêtre et l'ont dépouillé de ses ornements sacerdotaux. Puis, au mépris de la justice épiscopale, les meneurs et leurs complices se sont enfuis dans les territoires voisins, notamment à Lambesc qui relève de la cour royale.

111. Ce registre était conservé dans les Archives municipales de Saint-Cannat, mais depuis leur versement au dépôt départemental, il ne figure plus dans les inventaires (AD13, 161E). Joseph BILLIQUOD, Édouard BARATIER, « Un livre censier aux Archives de Saint-Cannat », dans *Bulletin des amis du vieux Saint-Cannat*, t. 11, 1958, p. 4-5 ; Bernard LAFFET, *Un village provençal au XIV^e siècle : Saint-Cannat d'après le registre de reconnaissances de 1336-1337*, mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres d'Aix, 1970 (dactylographié), qui le mentionne dans sa bibliographie.

112. Yves ESQUIEU, Henri PRADALIER, *Les palais épiscopaux dans la France méridionale*, dans Annie RENOUX dir., *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, Le Mans, 1996, p. 77-89. Voir aussi *supra* n. 1.

salle, *l'aula*, à la tour. Comme à Marseille, Arles comporte à l'époque romane une *camera minor juxta turrim*, une *aula ante turrim*, celle de Gioffredi, avant que l'ensemble archiépiscopal n'évolue autour d'une cour durant la période gothique. Mais contrairement à Marseille, le palais arlésien jouxte la cathédrale au nord et se trouve très proche de la Prévôté et du cloître canonial à l'est¹¹³. C'est une situation similaire que l'on rencontre au palais épiscopal de Grasse, dont la chapelle non saillante est intégrée à la *domus*¹¹⁴. Ce type évolue au XIV^e siècle, en privilégiant une organisation autour d'une cour centrale, qui permet de s'isoler de la ville. Ainsi à Aix et Fréjus, marqués par une certaine précocité, à Avignon, où l'ancien palais épiscopal constitue la trame du Palais Vieux, et sans doute aussi à Toulon¹¹⁵. La galerie joue désormais un rôle déterminant dans les ensembles palatiaux, comme élément de circulation ou de mise en scène, en façade notamment.

Mais en l'état, on est incapable de percevoir pareille mutation à Marseille. On reste sur l'impression d'une permanence du dispositif, et la prudence s'impose face aux occurrences et à la polysémie de *curtis*, fort rare au demeurant. Le palais marseillais est d'abord la forteresse visible sur une hauteur de la ville, tournant ses regards plutôt vers l'extérieur, s'intégrant aux remparts urbains dont il est une émanation, et chargée d'une forte puissance juridictionnelle jusqu'en 1257. Il est aussi le palais urbain rivalisant dans la ville avec les autres pouvoirs, à la fois point d'ancrage, de contestation et de repli. Toutefois, il perd de son exclusive quand l'évêque diversifie ses lieux de résidence au XIV^e siècle et se fait aussi châtelain à Saint-Cannat, Signes ou Le Beausset, sans compter sa résidence avignonnaise. En ces diverses localités, peu subsiste et, si nous comptons sur de bonnes surprises issues des fonds notariaux, seule l'archéologie pourra nous en dire davantage. La résidence des évêques de Marseille est ainsi tributaire des aléas de la seigneurie du prélat, qui s'est ruralisée, portant avec le nom de Cannat les forces et faiblesses d'une figure épiscopale à l'affirmation contrariée par chapitre, moines victorins et gouvernement municipal. La maison de l'évêque, comme l'angle mort d'un pouvoir inabouti.

Thierry PÉCOUT

113. Vanessa EGGERT, *Le palais archiépiscopal d'Arles. Document final de synthèse, opération de prospection thématique*, SRA-PACA, Aix-en-Provence, 2002 (dactylographié). Le palais des évêques de Toulon, muni d'une galerie, jouxte aussi la cathédrale au XIII^e siècle, à l'est, tandis que les bâtiments canoniaux sont à l'ouest de l'église; au XIV^e siècle, des agrandissements sont entrepris et, outre la galerie dont il subsiste des arcades, on repère une *aula*, des appartements, un grand tinel et la chapelle épiscopale Saint-Jacques: Nathalie MOLINA, Régis BERTRAND, « La cathédrale Sainte-Marie de la Seds de Toulon », dans Yann CODOU, Thierry PÉCOUT dir., *Cathédrales de Provence*, Strasbourg, 2015, p. 548-567.

114. Yves ESQUIEU, « Grasse. Cathédrale et palais épiscopal », dans *Congrès archéologique de France, 168^e session, 2010. Nice et Alpes-Maritimes*, Paris, 2012, p. 23-34.

115. Dominique VINGTAIN, *Avignon, le palais des papes*, La Pierre-qui-Vire, 1998, p. 62-86. Élisabeth SAUZE, « Fréjus, palais épiscopal », dans *Congrès archéologique de France*, t. 160, 2002, Var, p. 123-131. Pour Aix, voir la présentation de Noël Coulet dans le présent volume et Michel FIXOT, Jean GUYON, Jean-Pierre PELLETIER, Lucien RIVET, « Des abords du forum au palais archiépiscopal. Étude du centre monumental d'Aix-en-Provence », dans *Bulletin monumental*, t. 144-3, 1986, p. 195-290. Pour Toulon, voir *supra* n. 113.

*

* *

RÉSUMÉ

L'évêque de Marseille dispose d'une résidence urbaine à l'est de la ville haute, attestée à partir du ^{xii}e siècle, et jouxtant l'église Saint-Cannat. Elle joue un rôle structurant dans l'espace urbain, à la fois forteresse et verrou du rempart, résidence palatiale, centre de gestion seigneuriale, mais suit les aléas de la cession au comte des juridictions du prélat sur la ville après 1257. La résidence épiscopale rurale, située dans le *castrum* de Saint-Cannat, constitue quant à elle le pôle principal d'une puissante seigneurie, et d'une enclave diocésaine dans la province d'Aix.

ABSTRACT

The bishop of Marseilles has a city residence in the east of the upper town at his disposal. It has been attested since the 12th century and is located next to the church of Saint Cannat. As a structuring element of the urban space – fortress and defence of the city walls, palace, and centre of seigniorial administration – it suffers the consequences of the transferral of the city's jurisdiction from the bishop to the count in 1257. The rural residence of the bishop, however, situated in the *castrum* of Saint Cannat, constitutes the principal pole of a powerful seigniorie and diocesan enclave in the province of Aix.